# Décision portant délégation de signature à Mme Anne DEBANT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5237, intitulée Centre de recherche de biochimie macromoléculaire ; 

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance $n^{\circ}$ 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;
Vu le décret $n^{\circ} 82-993$ du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;
Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5237, intitulée Centre de recherche de biochimie macromoléculaire, dont la directrice est Mme Anne DEBANT ;

## DECIDE :

## Article 1 er

Délégation est donnée à M. Yvan BOUBLIK, Directeur Adjoint Opérationnel, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan BOUBLIK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Serge ROCHE, Directeur Adjoint ;

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du nonrenouvellement de l'unité.

[^0]
## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1er Octobre 2015

La directrice d'unité


Anne DEBANT


[^0]:    ${ }^{1}$ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de $134000 €$ HT au 01/01/2014

